

Dossier Unique  
d'Inscription  
(DUI)

Périscolaire

matin et soir

Restauration  
scolaire

(hors collège)

Centre de  
loisirs

Mercredi

Vacances

POUR VOUS AIDER DANS  
VOS DEMARCHES

Une question ?

Adressez un mail à  
[portail-famille@  
lafarelesoliviers.fr](mailto:portail-famille@lafarelesoliviers.fr)

Contactez-nous

04 90 45 46 09

04 90 45 46 29

**Espace Famille**

Mairie annexe

Place Camille Pelletan  
13580 LA FARE LES  
OLIVIERS

## QUAND ? DU 1er MAI au 15 AOÛT

Sur le **Portail Famille**

<https://la-fare-les-oliviers.portail-familles.net>

**1- Vérifiez les informations de votre fiche famille, vous pouvez les modifier si besoin. Cochez les 2 cases en bas de page et enregistrez.**

**2- Vérifiez les informations de votre(vos) fiche(s) enfant(s), vous pouvez les modifier si besoin. Cochez les 2 cases en bas de page et enregistrez.**

**3- Scannez** les documents demandés.

## QUELS DOCUMENTS ?

Scannez les documents suivants:

- **Avis d'imposition** n-2 complet (avis 2020 sur les revenus 2019 pour tous les membres du foyer).
- **Jugement de divorce** ou **attestation de séparation** signée par les 2 parents, indiquant les jours de garde.
- **Attestation CAF** de justificatifs de ressources.
- **Justificatif de domicile** de -3 mois. En cas d'hébergement, attestation d'hébergement/ copie CNI/justificatif domicile de l'hébergeur + copie CNI/justificatif domicile de l'hébergé.
- **Attestation d'assurance** de responsabilité civile ou extra-scolaire 2021/2022 (dès que possible).
- **Pages des vaccinations** du carnet de santé.

N'oubliez pas de remplir, de signer et de scanner la **fiche sanitaire de liaison**, à télécharger sur le portail famille (Bandeau de gauche - Pôle Jeunesse)

## ET APRES ?

**Si votre DUI est incomplet :** l'Espace Famille mettra votre dossier en attente et vous transmettra un mail pour réclamer les pièces manquantes.

**Si votre DUI est complet :** l'Espace Famille vous donnera accès aux réservations en ligne et vous en informera par mail. **Attention, un délai de traitement est nécessaire.**

## LES RESERVATIONS

**ATTENTION !** Les réservations en ligne seront accessibles **uniquement** si vous vous êtes acquittés de vos factures en cours.

Vous pourrez réserver, modifier, annuler vos réservations à tout moment en respectant certains délais :

Pour la restauration et le mercredi : 7 jours avant la présence / absence de l'enfant.

Pour le périscolaire : avant le jeudi soir de la semaine précédant la présence / absence de l'enfant.

Nous vous conseillons de **réserver le planning de vos enfants de préférence à l'année.**